

L'obscurcissement dans la défense aérienne

Autor(en): **Minger, R.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Schweizer Soldat : Monatszeitschrift für Armee und Kader mit FHD-Zeitung**

Band (Jahr): **12 (1936-1937)**

Heft 14

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-713322>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.



Die Kochkessel der Kochkisten unserer Gebirgstruppen bilden zusammen mit dem Feuerrost eine mittelschwere Last, die auch bei längeren Anstiegen noch vom Manne getragen werden kann.

Le chaudron de l'auto-cuiseur de nos troupes de montagne forme, avec la grille à feu, une charge moyenne qui, même lors d'une longue marche en montagne, peut être portée à dos d'homme:

Il materiale di cucina della nostra truppa da montagna rappresenta un peso non trascurabile che, in settori poco praticabili, deve pure essere trasportato dalla truppa. Phot. K. Egli, Zürich.



- Leichte Truppen:**
- Rekrutenschulen.**
 - Kavallerie-Rekruten vom 26. April—7. August, Aarau-Bülach.
 - Trompeter-Rekruten vom 26. April—7. August, Aarau.
 - Artillerie:** vom 26. April—24. Juli (F.Art.R. 1 und 2), Bière;
 - vom 26. April—24. Juli (F.Art.R. 7, 8 und 10), Frauenfeld;
 - vom 26. April—24. Juli (Sch.F.Hb.Abt. 1—4), Kloten;
 - vom 26. April—24. Juli (Geb.Art.), Sitten;
 - vom 26. April—24. Juli (Sch.Mot.Kan.Abt. 10—12, Mot.Hb.Bttrn. 91—95), Thun;
 - vom 26. April—24. Juli (Fest.Art.Abt. 1 und 2), Dailly;
 - vom 26. April—24. Juli (Fest.Art.Abt. 3 und 4, Geb.Schew.Kpn. 4 und 5), Airolo.
 - Genietruppe:** Pioniere (F.Tg.Pi.) vom 22. März—19. Juni, Liestal.
 - Sanitätstruppe:** vom 26. April—26. Juni, Basel;
 - vom 26. April—26. Juni, Savatan.

Offiziersschulen.

- Fliegertruppe:** Pilotenschule, 1. Teil vom 19. April—10. Juli, Dübendorf.
- Quartiermeister:** vom 26. April—26. Juni, Thun.

Schießkurs für Oberleutnants

der Artillerie vom 11.—23. April, Kloten.

Schießschule für Leutnants

vom 29. März—10. April (Artillerie), Kloten.
vom 19. April—1. Mai, Wallenstadt;

Unteroffiziersschulen.

- Infanterie:** 3. Division vom 19. April—2. Mai, Bern.
- 4. Division vom 19. April—2. Mai, Luzern.
- Kanoniere 3. und 4. Division vom 19. April—2. Mai, Liestal.
- Spezialkurs für Büchsenmacher vom 5.—17. April, Bern W.F.
- Leichte Truppen:** Spezialkurs für Lmg-Büchsenmacher der Kavallerie vom 5.—17. April, Bern W.F.
- Spezialkurs für Büchsenmacher der Radfahrer vom 5.—17. April, Bern W.F.
- Unteroffiziersschule vom 26. April—9. Mai.
- Artillerie:** Spezialkurs für Btr.-Mechaniker vom 30. April—15. Mai, Thun.
- Fachkurs für Sattler vom 2.—17. April, Thun.
- Genietruppe:** vom 5. April—1. Mai (Geb.Sap., Mineure), Brugg;
- vom 12. April—8. Mai (Geb.Tg.Pi.), Liestal.
- Sanitätstruppe:** vom 26. April—22. Mai (Gefreitenschule), Luzern.

Wiederholungskurse.

- Division:** Sch.J.Kp. II/1 vom 19. April—1. Mai.
Art.Abt. 3 vom 30. April—15. Mai.
 - Division:** J.R. 9 vom 19. April—1. Mai.
Geb.J.R. 7 vom 19. April—1. Mai.
S.R. 12 vom 5.—17. April.
Frd.Mitr.Kp. vom 19. April—1. Mai.
Sch.J.Kp. I/2 vom 19. April—1. Mai.
Sch.J.Kp. III/2 vom 19. April—1. Mai.
F.Art.Abt. 5 vom 30. April—5. Mai.
F.Art.Abt. 6 vom 16. April—1. Mai.
F.Bttr. 30 vom 30. April—15. Mai.
San.Abt. 2 vom 5.—17. April.
Geb.San.Abt. 12 vom 5.—17. April.
Geb.Tr.Kol. I/2 vom 19. April—1. Mai.
 - Division:** Sch.J.Kp. IV/3 vom 19. April—1. Mai.
 - Division:** J.R. 24 vom 19. April—1. Mai.
Frd.Mitr.Kp. 12 vom 19. April—1. Mai.
Sch.J.Kp. II/5 vom 5.—17. April.
F.Art.Abt. 13 vom 30. Apr.—15. Mai.
F.Art.Abt. 16 vom 16. April—1. Mai.
 - Division:** J.R. 25 vom 19. April—1. Mai.
Frd.Mitr.Kp. 14 vom 19. April—1. Mai.
F.Art.Abt. 19 vom 16. April—1. Mai.
F.Hb.Abt. 29 vom 2.—17. April.
 - Division:** J.Br. 16 vom 5.—17. April.
Geb.J.Kp. I/76 vom 5.—17. April, Schießschule Wallenstadt.
Aufkl.Abt. 7 vom 5.—17. April.
Drag.Schw. 21 vom 5.—17. April.
Rdf.Kp. 27 vom 5.—17. April.
Fr.Bttr. 46 vom 9.—24. April.
F.Art.Abt. 23 vom 2.—17. April.
F.Art.Abt. 24 vom 30. April—15. Mai.
- Festungsbesatzungen:** Geb.Mitr.Kp. 4 vom 5.—17. April.
Armeetruppen: L.Br. 3 vom 5.—17. April.
Sch.F.Hb.Abt. 4 vom 16. April—1. Mai.
Bal.Kp. 3 vom 30. April—15. Mai.
Bäcker-Kp. 9 vom 5.—17. April.

Landwehr.

- Division:** J.Pk.Kp. 3 vom 12.—24. April.
Geb.Art.Pk.Kp. 1 vom 12.—24. April.
 - Division:** J.R. 50 vom 5.—17. April.
- Armeetruppen:** Frd.Mitr.Kp. 25 vom 5.—17. April.
Sch.F.Hb.Pk.Kp. 7 vom 7.—19. April.
Sch.F.Hb.Pk.Kp. 8 vom 19. April—1. Mai.

L'obscurcissement

dans la défense aérienne

Les prescriptions sur l'obscurcissement ont mis pour la première fois le public en contact avec les me-



Abkochen in Gamellen in Schneegruben. Als Unterlage für das zu verbrennende Holz können zweckmäßig Tannäste verwendet werden.

La soupe est cuite dans les gamelles sur des foyers creusés dans la neige. Afin que le bois puisse brûler convenablement, il est indiqué de le placer sur des branches de sapin.

Si cuoce nelle gamelle. Nei fossi scavati nella neve si accende il fuoco su rami di pino tagliati all'uopo. Phot. K. Egli, Zürich.



Versuchsweise waren die Offiziere dieses W.-K. mit einem äußerst praktischen und recht kleidsamen Hute ausgerüstet, der sich auch bei sehr schlechten Witterungsverhältnissen außerordentlich bewährt und allgemein Anklang gefunden hat.

A titre d'essai, les officiers de ce C.R. étaient équipés d'un couvre-chef aussi pratique que soyant qui a été unanimement apprécié et qui a rendu les meilleurs services par très gros temps.

Pure a titolo di prova gli ufficiali esperimentarono, durante questo corso di ripetizione, uno speciale copricapo che si è dimostrato indicatissimo sotto ogni punto di vista quale protezione durante il cattivo tempo. Phot. K. Egli, Zürich.

sures de défense passive de la population civile contre des attaques aériennes. Elles ne s'adressent pas seulement aux habitants des localités astreintes à cette défense, où de nombreuses personnes sont déjà renseignées, mais à tous les habitants du pays. Aussi comprend-on que la question soulève de nombreuses controverses, notamment dans la presse. De toutes parts surgissent des suggestions et des réponses qui, à côté de renseignements exacts et parfois précieux, contiennent aussi des erreurs et des malentendus, ce qui est compréhensible. Les autorités ne sauraient intervenir continuellement dans la discussion publique. Le Département militaire estime toutefois nécessaire de mettre aujourd'hui les choses au point pour éviter de fausses interprétations et des dommages dont le peuple ferait en définitive les frais.

D'abord, des informations répandues dans la presse



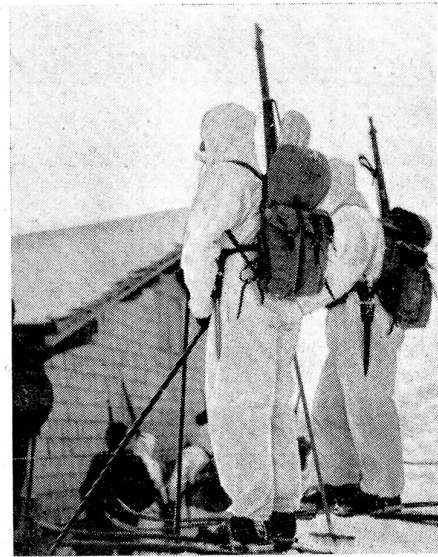
Abtransport eines Verwundeten durch Sanitätsmannschaft auf einem aus Ski und Ordonnanztragbahre konstruierten Rettungsschlitten.

Transport d'un blessé par l'équipe de sanitaires, au moyen d'une luge de secours construite avec des skis et une civière d'ordonnance.

Il trasporto di un ferito, eseguito dai sanitari, su sci con barella di ordinanza trasformata in slitta di salvataggio. Phot. K. Egli, Zürich.

et le public pourraient faire croire qu'il y a opposition entre la défense aérienne passive et l'armée. *Il n'en est rien, disons-le catégoriquement.* Les autorités fédérales responsables ont travaillé dès le début en parfaite harmonie. C'est ainsi, par exemple, que la délégation de la commission fédérale de défense aérienne passive, qui a établi le projet de prescriptions sur l'extinction des lumières à la suite de l'exercice tenu à Thoune en février 1936, était présidée par le chef actuel du service de l'aviation et de la défense contre avions.

Ensuite, il y a des gens qui prétendent que la défense aérienne passive et tout particulièrement l'obscurcissement ne servent à rien parce que les avions ennemis pourraient se diriger et découvrir les objectifs même si les villes et les villages étaient tous plongés dans l'obscurité. Ces affirmations sentent le « défaitisme », contre lequel il faut réagir. Les expériences apportées par la guerre prouvent le contraire. En effet, dans les régions



Versuchsweise war ein Teil der Truppe mit den Protectorschutzanzügen ausgerüstet, die sich trotz ihres leichten Gewichtes als ganz hervorragende Windschutzkleidung ausgewiesen haben und zugleich in der Schneelandschaft eine gewisse Maskierung der Truppe bedeuten.

A titre d'essai, une partie de la troupe était équipée de surtouts en toile imperméable qui se sont révélés très efficaces malgré leur légèreté, et qui d'autre part ont fourni à la troupe un masque qui n'est point négligeable sur un terrain recouvert de neige.

A titolo di prova una parte della truppa rivestì l'abito protettore contro il vento. Malgrado la sua leggerezza diede eccellente risultati e può essere anche considerato come un mascheramento per la truppa. Phot. K. Egli, Zürich.

exposées aux attaques aériennes, la population civile s'est soumise — dans son intérêt — diligemment et de bonne grâce aux mesures prescrites. *Tous les Etats qui ont été entraînés dans la guerre préparent l'extinction des lumières.* Par temps brumeux, semblable mesure peut détourner le danger d'une attaque sur nos villes; elle entravera en tout cas considérablement cette attaque et en atténuera les effets. Cela justifie à lui seul l'effort demandé.

On prétend notamment que les mesures d'obscurcissement seraient inefficaces, opposées à une escadrille de bombardement munie d'un équipement moderne. On fait surtout allusion, à ce propos, au *vol sans visibilité*, qui permet de se diriger aussi de nuit et par le brouillard. Ce vol revêt, c'est incontestable, une certaine importance. Il ne faut toutefois pas oublier que le *vol d'approche* est à lui seul loin d'offrir la possibilité d'un bom-

bardement efficace. Pour entreprendre une action de ce genre il faut ou bien distinguer le sol pour pouvoir lancer des bombes avec précision, ou bien disposer, à proximité immédiate de l'objectif à atteindre, de postes émetteurs pareils à ceux qui sont utilisés pour les *atterrissages sans visibilité*. En temps de guerre, aucun de nos adversaires ne disposera de postes semblables. En outre, le brouillement méthodique des ondes auquel on procédera naturellement pendant la guerre empêchera l'avion de percevoir avec suffisamment de netteté les signaux nécessaires au vol sans visibilité, mesure qui à elle seule compromettrait déjà le vol d'approche.

On dit aussi que l'avion ennemi serait en mesure d'emporter des bombes éclairantes ou autres artifices en nombre tel que l'objectif recherché pourrait être éclairé comme en plein jour. Cette affirmation contient une part — mais une part seulement — de vérité, comme pour le vol sans visibilité. Il existe en effet des bombes éclairantes qui peuvent être lancées de l'avion. Mais il est impossible de rechercher le but par ce moyen pendant toute la durée du trajet parcouru par l'avion. Il s'agit au contraire de situer d'abord plus ou moins l'objectif avant de s'éclairer. Là encore la vue terrestre est indispensable. En outre, les matières éclairantes ne projettent leur clarté que pendant quelques minutes seulement, tout bombardement efficace devient impossible pendant ce temps. Il faudrait tout au moins survoler à plusieurs reprises l'objectif et faire lancer ces matières par des avions spéciaux. On voit combien peu efficace serait un bombardement exécuté dans ces conditions en cas d'extinction complète des lumières. Au contraire, si les localités et surtout les villes brillent de toutes leurs lumières, les avions ennemis auront tôt fait de les reconnaître et de les soumettre à un bombardement qui produira alors tous ses effets. Il est inutile, croyons-nous, de décrire ici les effets d'un pareil bombardement.

On entend dire, enfin, que l'obscurcissement ne sert à rien parce que nos fleuves et nos rivières seront autant de points de repère qui indiqueront sûrement aux avions ennemis, de nuit aussi, la route à suivre et les objectifs à atteindre, même en l'absence de toute lumière sur terre. Les cours d'eau peuvent assurément jouer ce rôle, surtout par clair de lune. Mais il est moins certain qu'un agresseur puisse par exemple découvrir, si elle est plongée dans l'obscurité, une ville comme Berne, située sur une presqu'île, vu que l'Aar décrit de nombreux méandres qui peuvent tromper un pilote volant à haute altitude. Mais par les nuits de brume, qui sont généralement celles de notre pays, nos cours d'eau ne nous trahiront pas. Ce serait toutefois le cas si les localités restaient éclairées.

Pourquoi, d'ailleurs, les attaques aériennes se poursuivront-elles surtout la nuit? Certainement parce que l'agresseur espère pouvoir, à la faveur de l'obscurité, passer librement et si possible sans être vu à travers les avions et la défense aérienne de l'adversaire. Le clair de lune lui enlève toutefois une bonne partie de ces moyens parce que, s'il lui facilite l'accomplissement de sa mission, il permet aussi à un défenseur vigilant de le repérer et de le combattre. C'est pourquoi les nuits éclairées par la lune ne sont probablement pas aussi dangereuses qu'on le croit communément.

Soulignons tout particulièrement le fait que lorsqu'il est combiné avec les mesures de la défense active contre avions, l'obscurcissement gagne en importance. Un pays plongé dans une complète obscurité contraint l'agresseur à voler relativement bas s'il veut atteindre ses objectifs avec quelque précision. Il pénètre forcé-

ment dans la zone des armes de la défense terrestre et les risques qu'il court sont ainsi beaucoup plus grands que s'il pouvait entreprendre son attaque à une grande altitude. L'obscurcissement réduit donc directement le danger d'agression, et cela d'autant plus efficacement que la défense terrestre est bien organisée.

Faut-il donner la préférence à la défense aérienne passive ou à la défense active? La question, on le voit une fois de plus par ce que nous venons de dire, est mal posée ainsi. Seule une étroite collaboration des moyens mis à la disposition de ces deux services répond entièrement aux intérêts de la défense nationale. Tandis que les mesures d'ordre militaire sont affaire de l'armée, le devoir de chacun en particulier est d'assumer les obligations qui lui incombent en matière de défense aérienne passive.

Que chacun fasse son devoir dans sa sphère d'activité!

Berne, en mars 1937.

Le Chef du Département militaire fédéral:
R. Minger.

Petites nouvelles

Le 12 avril commenceront dans tout le pays les opérations de recrutement qui, avec quelques interruptions, s'étendront sur quatre mois. Au total, ce sont environ 30,000 jeunes gens qui seront soumis à la visite sanitaire et qui, à l'exception de ceux qui en sont dispensés par les médecins, effectueront les épreuves de gymnastique prévues. Quant aux examens pédagogiques, ils auront lieu à titre d'essai, comme l'année dernière, dans quelques écoles de recrues.

D'entente avec les autorités militaires compétentes, des dispositions ont été prises concernant les transports de militaires lors des exercices d'alarme pour la protection de la frontière. Ces exercices doivent être considérés comme service militaire ordinaire. En conséquence, les militaires qui, à l'appel du signal d'alarme, se rendent aux places de rassemblement des troupes de protection de la frontière ou qui, après licenciement, retournent individuellement chez eux, ont à prendre, contre payement, des billets militaires de simple course ou d'aller et retour. Ils toucheront les indemnités de route prévues par les prescriptions militaires.

Nous avons été heureux de constater que la question que nous avons soulevée dans un de nos derniers numéros au sujet de la suppression — dans la nouvelle organisation — de l'adjudant sous-officier porte-drapeau, a été reprise et commentée par la presse. En général, celle-ci est unanime à reconnaître que cette mesure est une erreur psychologique assez grave, dont les conséquences ne sauraient être que fâcheuses pour l'autorité de nos sous-officiers supérieurs. Il faut espérer que les milieux militaires intéressés sauront entreprendre les démarches voulues pour que cette décision soit abrogée pendant qu'il est encore temps de le faire.

L'épreuve militaire à ski (course de patrouilles) de la « FIS », à Chamonix, devait être internationale et la Suisse avait été pressentie pour y prendre part, pourtant aucune patrouille suisse ne fût inscrite par le D. M. F. et la course ne fut disputée que par cinq équipes, dont quatre françaises et une yougoslave. Si nos renseignements sont exacts, la cause de notre défection serait due au fait que nos autorités militaires furent nanties trop tard des renseignements qu'elles avaient demandés aux organisateurs, et que dans ces conditions il n'était plus possible de mettre sur pied une patrouille capable de se bien classer, grâce à un entraînement que le temps restreint encore à disposition ne permettait plus de lui faire suivre.

Il semble bien que dans de telles circonstances, nos chefs aient eu parfaitement raison de ne pas engager nos skieurs militaires dans une aventure où ils n'auraient certainement pas pu lutter à armes égales avec leurs camarades des équipes françaises, dont l'entraînement avait été poussé très à fond en temps voulu.

Le concours de ski de la Garnison de St-Maurice, qui s'est déroulé à Bretaye, les 20/21 février, a donné quelques résultats qu'il convient de souligner tout particulièrement. En effet,